



## vente de maison disponibilité de l'argent

Par **nanard**, le **20/06/2011** à **21:45**

bonsoir,

C'est toujours désagréable de poser ce genre de question, mais j'ai besoin de mettre de l'ordre dans notre bien immobilier de ma femme et moi, je m'explique. Nous sommes une famille recomposée, aucune entente avec les enfants de ma femme et moi pas plus avec mon fils (je ne m'étendrai sur ce sujet enfants).

Ma femme et moi avons décidé de vendre d'ici quelques mois notre maison d'habitation principale et d'aller en location dans une autre région; à partir du jour où la maison est vendue nous disposerons ma femme et moi d'une certaine somme que nous partagerons entre ma femme et moi 50/50. A la suite de cela et au décès d'un de nous, les enfants seront ils en droit de demander une part de la vente, s'il reste encore de l'argent à ce moment là!!! Merci de me répondre franchement même si ma question est délicate.

Par **Claralea**, le **20/06/2011** à **23:10**

Bonsoir, si la maison a bien été achetée à votre nom à tous les deux et que vous avez les preuves que vous l'avez bien payé tous les deux à part égale, vous faites ce que vous voulez de votre argent. Vous pouvez même tout dépenser, ça ne regarde que vous.

Quand l'un de vous deux décèdera, les enfants de chacun se partageront ce qu'il reste sur le compte de son propre parent. Ses enfants à elle n'auront aucun droit sur votre compte et votre fils, aucun sur ceux de votre femme. Enfin, sur ce qu'il restera... ;)

Par **nanard**, le **21/06/2011** à **09:58**

Votre site "legavox" est efficace, très bon site pour des gens ordinaires que nous sommes et dont on ne comprend pas toujours la définition de ces termes juridiques et de leur contenu, continuez ainsi. Je suppose que votre site comprend des notaires, avocats retraités? Merci mille fois de vos réponses rapides et bien expliquées.